

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 5 (1913)
Heft: 1

Artikel: Espérances en l'avenir
Autor: Pannekoek, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Espérances en l'avenir.

S'il fallait ajouter foi aux dires des porteparoles de la bourgeoisie, il n'y aurait vraiment pas de pires ennemis de la classe ouvrière que les socialistes. « Car, assurent-ils, ceux-ci prodiguent bien l'injure aux vices de la société actuelle et se lamentent sur le sort malheureux des travailleurs; mais, au lieu de songer à leur porter une aide immédiate, ils montrent aux prolétaires, dans l'avenir, une société socialiste qui d'ailleurs ne sera jamais réalisée. Seuls ceux qui, comme nous, se placent sur le terrain de l'ordre actuel et le tiennent pour éternel peuvent se vouer avec ardeur à l'amélioration des conditions aujourd'hui existantes, au moyen de réformes — et c'est pourquoi, tous tant que nous sommes, libéraux et antisémites, progressistes et chrétiens catholiques, nous sommes infatigablement amis des réformes et sans cesse préoccupés d'améliorer le sort des travailleurs. Les socialistes, au contraire, en prennent plus à leur aise; au lieu de mettre la main à l'ouvrage, ils ne donnent aux hommes qu'une consolation: l'avenir. Ils repoussent les réformes projetées par nous — sous prétexte qu'elles sont une dérision des revendications ouvrières ou qu'elles contiennent des dispositions soi-disant hostiles aux travailleurs —; ils prennent une attitude exclusivement négative. Et c'est tout naturel: si les maux pouvaient être supprimés dans le cadre du monde actuel et si, par conséquent, les causes de mécontentement disparaissaient, il n'y aurait plus rien à faire d'une société future. »

La démocratie socialiste a toujours aisément dévoilé le bluff de ces amis de l'ouvrier. Elle a dit: « S'il vous plaît, messieurs, montrez donc une fois votre zèle pour les réformes! Vous êtes, tous ensemble, la majorité dans les parlements, faites donc disparaître les vices du capitalisme! » Et pour expliquer sa propre position vis-à-vis des réformes, elle n'a eu besoin que de rappeler sa doctrine, sa pratique et son programme.

Notre doctrine nous dit que le socialisme ne peut pas être édifié sur les ruines de la société existante par une révolte de mendiants affamés et en haillons; il ne peut résulter que de la puissante marche en avant d'une armée de prolétaires organisés, luttant pour conquérir chaque position, chaque progrès. La pratique montre que les socialistes sont les plus infatigables champions de toute réforme, de toute amélioration dans l'intérêt des masses exploitées, tandis que les partis bourgeois repoussent toujours leurs propositions par les mots: « Impossible! Prétentions exagérées! » Et la preuve que ces propositions ne sont pas faites au hasard, dans l'unique but de se créer une popularité, mais quelles naissent nécessairement de

notre conception fondamentale, est fournie par notre programme: on y trouve nos revendications immédiates ordonnées en un système logique de projets de réformes pour l'amélioration du monde capitaliste. Ce programme, nous le proposons aux partis bourgeois pour y essayer leurs ardeurs réformatrices; quand tout cela sera réalisé, on pourra causer.

Mais ils ne veulent pas. « Ce sont autant d'exigences impossibles, s'écrient-ils, convenables peut-être pour une société idéale composée uniquement d'anges et de frères, mais non pour notre monde capitaliste d'aujourd'hui, où les hommes, différents en propriétés, en talents, en buts poursuivis, dominés exclusivement par l'égoïsme, se combattent entre eux et doivent être tenus en bride par un pouvoir politique plus fort. » — En cela, ils se trompent: notre programme ne contient rien qui soit incompatible avec le capitalisme. Il laisse subsister l'exploitation même et les oppositions de classes et ne se propose que de supprimer, pour le prolétariat, tout surcroît d'oppression et de dépression, son manque de droits politiques, son asservissement sous le joug du militarisme, la mauvaise éducation de ses enfants, le gaspillage insensé de sa force de travail.

Voyons un peu ce qu'il y a dans ces revendications « impossibles ». En tête viennent: le suffrage universel, égal et direct, son extension à la femme, la représentation proportionnelle, l'élection des magistrats par le peuple, l'autonomie communale. Il n'y a là rien d'impossible: à preuve le fait que ces revendications sont en partie réalisées dans d'autres pays. Vient ensuite l'armement général du peuple remplaçant le militarisme actuel: une infinité d'expériences démontrent que, pour la valeur défensive d'une nation, le système des milices est aussi bon, peut-être même meilleur qu'une armée ayant derrière soi un long dressage à la caserne. Dans la religion déclarée « affaire privée », dans l'amélioration de l'éducation du peuple, dans l'établissement de bonnes garanties juridiques, on ne saurait trouver aucune impossibilité; quant à l'impôt progressif sur la fortune, avec suppression de tous les impôts indirects, il était déjà depuis longtemps dans le programme de politiciens bourgeois. Ou est-ce que par hasard l'impossibilité résiderait dans la revendication d'une législation protectrice du travail, comportant la fixation d'une journée normale de travail, l'interdiction du travail des enfants, du travail de nuit, les précautions prises pour la sécurité et l'hygiène des travailleurs, ou bien une assurance ouvrière bien constituée?

Toutes revendications immédiates, comme on voit, pour le présent; rien qui suppose un ordre social autre que l'actuel.

Nous ne demandons pas l'abolition totale des

armées — car nous savons que, sous le régime capitaliste, les guerres sont parfois inévitables. Nous ne demandons pas l'instruction scientifique supérieure pour tous les enfants — l'instruction sert à la vie et la condition des masses ouvrières dans la production capitaliste n'exige qu'une bonne instruction élémentaire. Nous ne demandons pas l'extinction du chômage — le capitalisme ne saurait supprimer cette source principale de la misère ouvrière. Nos revendications se placent entièrement sur le terrain du capitalisme. Il y a plus. Leur réalisation seule réaliserait vraiment les principes fondamentales de la société bourgeoise: égalité de droit entre tous les hommes, comme vendeurs de marchandises et droit pour les ouvriers de ne donner que leur force de travail, en recevant en échange la pleine valeur de cette force de travail.

Alors on se demande pourquoi donc les partis bourgeois ne veulent rien savoir de ces revendications, dont la réalisation serait justement du capitalisme normal. La chose est terriblement simple: le développement du socialisme aussi tient à la nature normale du capitalisme, à son essence la plus intime; pourtant, de ce développement non plus ils ne veulent pas entendre parler. Ils veulent un capitalisme anormal, contre nature, un capitalisme qui serait fait pour durer éternellement. Réaliser nos revendications immédiates, qui fortifieraient la classe ouvrière physiquement et mentalement, qui mettraient le pouvoir politique aux mains de la majorité de la nation, ce serait frayer la voie à un passage pacifique et insensible de la société au socialisme. A mesure que le prolétariat grandirait et que les masses prendraient connaissance des causes de leurs souffrances, ils pourraient, en expropriant les grands monopoles d'exploitation de même qu'en réalisant des réformes sociales appropriées et efficaces, opposer une barrière de plus en plus forte à la misère et à la détresse qu'ils subissent et mener ainsi le capitalisme à la ruine.

Voilà ce que ne veut pas la classe possédante. C'est pourquoi elle essaie de maintenir les travailleurs dans l'abaissement, de les laisser ignorants et privés de droits politiques, dans l'illusion insensée d'entraver ainsi à jamais l'évolution. Elle ne voit pas que tout le résultat qu'elle obtient, c'est que l'évolution devra se faire à coups de catastrophes violentes. Elle ne pense qu'à son pouvoir du moment.

Voilà ce qui en est. Nos revendications immédiates seraient fort bien réalisables; mais elles se heurtent à une résistance obstinée de la classe dominante. Tout, plutôt que de laisser réduire tant soit peu sa puissance et ses profits! Que l'oppression, la misère, l'injustice, dont le peuple souffre en sus de l'exploitation proprement dite, persistent à jamais!

Nous savons bien que, tant que subsistera le

capitalisme, on n'y pourra apporter que peu de modifications. Ce n'est pas notre Parti, c'est la bourgeoisie qui met l'espoir des travailleurs dans une société future. C'est comme si elle leur disait: « Si vous voulez être heureux, il vous faut commencer par supprimer le capitalisme ». Elle fera ainsi juste le contraire de ce qu'elle désire. Par son opposition réactionnaire aux réformes, elle pousse les masses ouvrières dans nos rangs et les contraint à conquérir par une lutte révolutionnaire énergique ce qui ne leur est pas donné pacifiquement.

A. Pannekoek.

(Le Socialisme.)



La convention internationale sur l'interdiction du travail de nuit dans l'industrie pour les femmes.

(Suite.)

Autriche.

Le gouvernement autrichien a donné son adhésion à la convention de Berne en notifiant la ratification dans le délai prévu; toutefois, ce n'est que le 10 février 1910 qu'il a soumis au Parlement un projet de loi à ce sujet. La Chambre des députés a adopté ce projet le 3 juillet 1910, après y avoir apporté quelques modifications dans l'intérêt de la protection des ouvrières. La chose ne fut pas si facile dans la Chambre des seigneurs. Sans doute, la commission instituée par cette chambre donna son approbation au projet, mais la chambre elle-même décida, dans sa séance du 20 décembre 1910, de renvoyer encore une fois le projet à la commission, de sorte que la loi ne put être mise en vigueur le 1^{er} janvier 1911. Les ouvriers de Vienne protestèrent dans de grandes réunions contre l'intention d'ajourner jusqu'au 1^{er} janvier 1912 la mise en application de la loi. Elle fut mise en vigueur le 1^{er} août 1911. Nous en reproduisons ci-dessous les dispositions les plus importantes:

Loi du 21 février 1911 sur l'interdiction du travail de nuit pour les femmes dans les entreprises industrielles.

§ 1. Les entreprises industrielles, qui occupent plus de 10 personnes, ne devront pas employer de femmes ni de jeunes filles, de quelque âge que ce soit, pour les travaux de nuit, c'est-à-dire entre 8 heures du soir et 5 heures du matin, excepté dans les cas spécifiés ci-dessous. Le repos de la nuit aura, pour toutes les ouvrières, une durée minimum de 11 heures consécutives.

Si dans les établissements spécifiés dans le premier alinéa, la durée de la journée de travail est de huit heures par équipe, le commencement du repos nocturne de 11 heures consécutives pourra être repoussé jusqu'à 10 heures du soir pour les ouvrières âgées de plus de 16 ans révolus.

§ 2. Seront considérés comme entreprises industrielles aux termes de la présente loi tous les établissements qui s'occupent de la fabrication des moyens de locomotion et de la production ou de la mise en œuvre de matières quelconques, y compris l'industrie du bâtiment, mais à l'exception de la production agricole et forestière et de la production minière pour certains minéraux, laquelle fera l'objet d'une réglementation particulière.

§ 3. A cas où des interruptions imprévues et non périodiques se produisent dans l'exploitation par suite d'accidents ou d'obstacles insurmontables, les dispositions du § 1 pourront être suspendues pour les ouvrières âgées de plus de dix-huit ans révolus. L'heure à laquelle com-